

N°ADM/2024/76**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	24 septembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	24 septembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 46

Séance du 30 septembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (39) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (10) :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Marc FAYADAT, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Sébastien DORA
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Convention de service commun pour l'application de la police de publicité**

ADM/2024/76

Conseil communautaire du
30 septembre 2024

Objet : Convention de service commun pour l'application de la police de publicité

(Voir projet de convention en pièce jointe)

VU l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU l'article L 581-3-1 du code de l'environnement,

VU l'article L 5211-9-2 et L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 250 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU la délibération du conseil communautaire n°ADM/2024/59 qui prend acte du transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de la communauté de communes du Jovinien, pour les communes de Brion, Bussy en Othe, Champlay, Chamvres, Cudot, Joigny, La Celle Saint Cyr, Looze, Paroy sur Tholon, Précý sur Vrin, Saint Julien du Sault, Saint Martin d'Ordon, Sépeaux-Saint Romain, Verlin et Villevallier,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un service commun pour appliquer la police de la publicité sur le territoire des quinze communes citées plus haut,

CONSIDÉRANT que les effets de ces mises en communs sont réglés par convention entre la communauté de communes du Jovinien et les communes faisant appel à ce service commun,

VU la Conférence des Maires du 17 septembre 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 46

Contre : 0

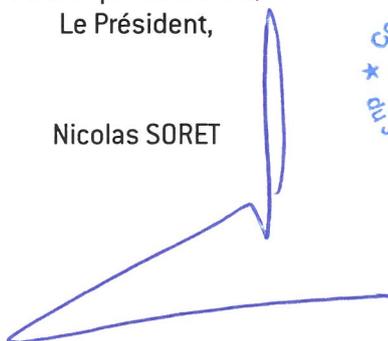
Abstention : 0

-APPROUVE les termes de la convention définissant les modalités d'organisation du service commun,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

